

Nouvelles facilitations administratives concernant le passeport biométrique



L'Ambassade porte à la connaissance de l'ensemble de la communauté algérienne résidente au Japon que le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) a mis en service, sur son site internet, un portail permettant à tout ressortissant dont la demande de passeport biométrique a été rejetée pour le motif de « photo non conforme aux normes requises », de télécharger au moyen d'un support amovible (clé USB, CD ou autres), une photo conforme aux normes ICAO et de la transmettre directement à la Direction des Titres et Documents sécurisés du MICL, via le lien suivant : <http://passeport.interieur.gov.dz/>

La section consulaire